www.sne-csen.net - #339 - 11 mars 2016 - 3€

LA VOIX DE L'ÉCOLE

LA LETTRE D'INFORMATION DU sne!

Dispensé de timbrage BOURG PPDC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE
Déposé le 11 - 03 - 2016

RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE. IL Y AURA UNE GÉNÉRATION SACRIFIÉE : CELLE DES PROFS.

FCPE L'autonomie, une valeur qui nous unit
sne! ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.
CSEN

LA VOIX DE L'ECOLE

#339 - MARS 2016

Page 2 :
Édito
Page 3 :
Actu : l'Éducation National n'est pas seulement un service public...
Page 4 :
Laïcité, et si vous montriez l'exemple madame ?
Page 5 :
Échos des sections
Page 6 :
Humeur : TAP, un tsunami d'incohérence
Page 7 :
Humeur : 108h ... à bout de souffle !
Prérentrée ou la pantalonnade du Ministère
Page 8 :
Sale ère pour les profs !
Page 9 :
Décryptage : Création de postes : 60 000 pour 2017 ?
Page 10 :
Décryptage : le pilotage des circoonscriptions...
Page 11 :
Adhésion et prélèvement automatique
Page 12 :
Le SNE dans la presse !

couverture ©Jacques Risso

ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

www.sne-csen.net

Syndicat National des Écoles
4 rue de Trévise
75009 PARIS

siège administratif :
place Michel Floriot
01160 NEUVILLE SUR AIN

Imprimerie spéciale du SNE

Dépôt légal : **1er trimestre 2016**

Directeur des publications : **Pierre Favre**
Rédacteur en chef : **Laurent Hoefman**
Mise en page: **NicoBay**

CPPAP : 0216 S 07733

EDITO

« Allô non mais allô quoi ? T'es une maîtresse et t'as pas d'accent circonflexe ? »

La refondation de l'école, promesse électorale de 2012, a contraint chacun d'entre nous à faire d'importants efforts, qu'ils soient personnels ou professionnels. Réforme des rythmes scolaires, réforme du collège, changements de programmes, obligation de résultats et justifications en tout genre, passons…Tous ces éléments nous ont obligés à nous remettre en question, à nous adapter, encore et toujours…

Fonctionnaires, donc privilégiés aux yeux du plus grand nombre, et par là-même réduits à subir sans broncher (jusqu'à quand ?), nous vivons depuis plusieurs années avec la désagréable impression de revivre un Mers el-Kébir… Le pire, c'est que l'on nous saborde de l'intérieur, depuis nos propres rangs. Notre bateau prend l'eau…

Les décisions successives fragilisent notre Ecole chaque jour un peu plus et dégradent nos conditions de travail ainsi que notre vie personnelle. Les modifications apportées semblent souvent avoir été décidées à la hâte, sans avoir pris le temps de peser le pour et le contre, ni d'évaluer les conséquences. Cela frôle parfois l'amateurisme…

Ou alors, tout cela serait-il calculé et orchestré pour couler le navire « Education Nationale » lequel coûte bien trop cher à la Nation ? On est en droit de se poser la question, car finalement, les enseignants sont totalement laissés pour compte dans cette refondation en laquelle bon nombre croyaient et espéraient beaucoup.

Si, en 2012, la première décision avait été d'augmenter les enseignants - de façon sensible - afin de les associer aux réformes à venir, les choses auraient été différentes. Les changements auraient été mieux acceptés par le personnel, qui aurait été impliqué, responsabilisé, mais aussi reconsidéré par l'ensemble de la nation.

A ce jour, au contraire, nous avons été oubliés par la ministre des parents. Notre fiche de paie est indigne de l'effort consenti par chacun, et la France peut s'enorgueillir d'être le seul pays de l'OCDE qui a laissé le salaire de ses enseignants du premier degré diminuer de façon considérable, à l'inverse de tous les autres pays de référence, qui ont choisi de les augmenter (cf rapport OCDE 2015).

Mais c'est vrai qu'il y avait plus important : la réforme de l'orthographe ne pouvait plus attendre. Alors autant supprimer le chapeau de l'accent circonflexe, car la mode est plutôt à l'ouverture des parapluies.

Franchement le nivellement par le bas atteint son paroxysme, car il faut bien atteindre l'objectif annoncé de 100% de réussite aux différents paliers du socle commun…

Oui, le bateau prend l'eau, et les enseignants en ont marre de ramer dans un milieu aquatique non standardisé…

Laurent Hoefman,
secrétaire général aux publications

L'Education Nationale n'est pas seulement un service public… C'est une institution garante de la cohésion de la Nation !

Il aura fallu attendre les atroces attentats de Paris du 13 novembre 2015 pour dynamiser l'esprit de compassion du 11 janvier 2015 et ainsi s'apercevoir –pour ceux qui en doutaient encore- que la France est une grande et belle Nation. Marseillaise, drapeaux, devise ont été ré-adoptés par tout un peuple qui a décidé de faire face à l'adversité. La situation de crise impose des réponses de court terme fermes pour notre sécurité et c'est bien naturel.

Pour le long terme, si de nombreux acteurs sont pressentis pour améliorer la situation, l'Ecole jouera, sans aucun doute, un rôle crucial. Mais de quelle Ecole parle t-on? L'Ecole, dernière Institution collective de transmission des valeurs de la République, en panne depuis au moins 25 ans, doit retrouver toute sa place, sa force, pour transmettre l'héritage républicain à tous les enfants français quelle que soit leur origine. C'est cela la véritable égalité des chances. Pour cela, transmission du savoir, effort, autorité des maîtres, qualité des diplômes, élitisme républicain ne doivent plus être considérés comme des mots tabou par un ministère assigné à résidence idéologique depuis que les pédagogistes y ont pris le pouvoir.

L'école n'est pas un simple service public car l'école et la République sont intimement liées depuis la Révolution française. L'Ecole publique et laïque joue un rôle central en matière de cohésion nationale et c'est pourquoi il faut maintenant la redresser.

Il y a donc urgence à restaurer le savoir avec exigence et bienveillance. Le SNE, dans sa dernière publication, ***L'Ecole des fondamentaux***, fait des propositions concrètes allant dans ce sens. Car l'Ecole de Guizot et de Ferry doit dispenser la connaissance pour libérer de l'ignorance et des obscurantismes. Du début du 20ème siècle et en gros jusqu'en 1970, l'Ecole a assumé une mission d'instruction, avec, pour les hussards, l'idée d'arracher l'enfant à la famille et l'église. Elle doit continuer à donner à chaque élève la possibilité de construire sa propre émancipation. Cette Ecole doit préparer à un métier, à une fonction sociale, mais aussi, parce qu'elle est laïque, elle apprend à chacun à juger selon sa propre conscience, à penser librement pour devenir un citoyen souverain pour, de nos jours, lutter contre les nouveaux obscurantismes nés de la rencontre entre la société de consommation et la société de communication. Rien de plus efficace pour atteindre ce but que ***le dire, lire, écrire, compter et finalement comprendre, et l'ordre des mots est important !*** Devise Républicaine oblige, cette finalité doit concerner tous les élèves, y compris les enfants des familles défavorisées. C'est le défi de la démocratisation scolaire qui doit élever le niveau général de formation, sans renoncer à la qualité, sans réduire les savoirs fondamentaux essentiels à quelque endroit que ce soit. Comme on ne peut pas tolérer des zones de non droit, on ne doit plus avoir des écoles au rabais dans certains quartiers très difficiles. Pour le SNE, c'est l'accès du plus grand nombre à un enseignement exigeant qui offre à chaque élève la faculté d'aller jusqu'au bout de ses possibilités, en refusant les facilités et adaptations démagogiques sournoisement instituées par les gouvernements successifs pour des raisons essentiellement comptables.

"L'ECOLE PUBLIQUE ET LAÏQUE JOUE UN RÔLE CENTRAL EN MATIÈRE DE COHÉSION NATIONALE ET C'EST POURQUOI IL FAUT MAINTENANT LA REDRESSER"

Libertaires et libéraux ont réduit les savoirs enseignés remplaçant les cours par de l'activisme langagier au moyen de débats sur tout, surtout des débats. Ne plus centrer l'école sur l'élévation par le savoir, dénigrer la culture classique, l'orthographe, la grammaire, l'Histoire, etc. pour magnifier la spontanéité et la créativité de l'enfant, c'est créer une société plus injuste encore, plus rude pour les plus fragiles, plus dangereuse pour le fameux vivre ensemble.

On a vilipendé le savoir comme discriminant. Moins de connaissances, et les premières victimes ont été les enfants des milieux populaires qui n'ont pas la possibilité d'être aidés à la maison. Les enquêtes internationales qui confirment, années après années, la baisse du niveau et l'aggravation des inégalités scolaires ne font que sanctionner cette politique d'adaptation, de nivellement pédagogique par le bas à tout prix, sans exigence, pour faire du chiffre. La pédagogie est nécessaire. Mais la pédagogie n'est pas une finalité. Elle doit être au service des contenus enseignés et niveaux à atteindre. A force d'adaptation aux élèves sans mesure, on a adapté les programmes, rendu les examens plus faciles, attribué des diplômes dévalorisés et de fait abaissé les capacités scolaires d'une partie des élèves. Corollaire, l'entrée dans la vie active, très socialisante pourtant, est par conséquent plus difficile voire impossible pour certains et le sentiment de frustration augmente. L'impression d'avoir été

trompé rime alors avec incompréhension et violence qui peuvent alors se mettre au service de causes sectaires les plus abjectes.

Pour limiter au maximum ces comportements destructeurs, il faut réussir la démocratisation de l'Ecole, mettre l'accent sur la qualité et donc sur l'effort, l'exigence et le travail, c'est essentiel. Il faut, pour cela, que la hiérarchie de l'éducation nationale soutienne et conforte les enseignants, reconnaisse aux professeurs l'autorité qui découle de leur fonction, pour valoriser leur magistère. Cela, pour leur permettre de mieux accomplir la mission difficile d'inculquer :

* le goût de l'effort dans une société hédoniste et très « psy »,
* le sens du travail dans un monde qui applaudit la réussite par l'argent facile,
* la joie de comprendre, la fierté de s'élever dans une société où règnent le zapping et les démagogies télévisuelles.

- Il faut donc une formation des enseignants exigeante nourrie de valeurs républicaines et créer des financements d'Etat pour aider les lauréats issus de milieux modestes à faire leurs études et à s'engager ensuite dans notre Institution pour transmettre leur façon efficace et éthique de réussir.

- Il faut reconstruire des bases solides dans les différents cycles d'enseignement.

A l'école maternelle, il faut travailler le feu « devenir élève », favoriser les apprentissages par la manipulation, et le corps ce qui n'est pas incompatible avec des activités de prélecture sérieuses en Grande section.

A l'école élémentaire, il faut revenir sur la réforme des cycles qui a largement échoué et instituer des programmes simples annuels, structurés, rigoureux, et progressifs pour travailler sans relâche les savoirs fondamentaux très souvent négligés aujourd'hui. Un solide contrôle de ces acquisitions, qui doivent devenir des automatismes, est à réinventer et est la clé de toute réussite ultérieure.

Le collège «unique» est devenu une illusion qui dessert majoritairement les élèves. A partir d'une culture générale commune, il faut assurer une diversification des parcours avec des options plutôt qu'une indifférenciation desservant tous les élèves les plus en difficulté autant que les meilleurs. C'est en ce sens ce que notre partenaire du secondaire, le SNALC, a proposé sa conception du collège modulaire au ministère il y a maintenant 2 ans.

Le travail est immense. Il faut des moyens financiers, mais tout n'est pas qu'une question de moyens. Une Ecole publique forte pour une République solide, c'est l'assurance de voir des potentialités de redressement et de transformation pour le pays qui en a grand besoin.

Eric Martin
secrétaire général à la pédagogie

LAÏCITÉ : ET SI VOUS MONTRIEZ L'EXEMPLE, MADAME ?

La Ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a réagi trop mollement aux propos d'Idriss Sihamedi lors d'une émission de Canal + du 24 janvier lorsque ce dernier a affirmé ne pas serrer la main des femmes et avait du mal à condamner les exactions de l'État islamique. L'occasion était belle pour défendre les valeurs de notre République. Mais cela n'a pas été fait. Cette émission est le révélateur de postures et d'impostures.

Un retour en arrière s'impose sur les campagnes de communication de la Laïcité dans l'Education nationale. Il y a d'abord la campagne d'affichage de la Charte bien innocente de la Laïcité dans les écoles primaires, écrit solennel établissant des droits... mais qui n'engage personne. Puis des heures d'enseignement dispensées en classes. Ensuite les parents d'élèves scolarisés dans le public qui doivent signer la fameuse charte de la laïcité. On pourrait croire que tout va bien dans le meilleur des mondes avec les commentaires suivants, de différentes personnalités :

« Les contestations qui mettent en jeu la laïcité existent, mais elles sont réglées par le dialogue » (Abdennour Bidar)

« On ne va pas stigmatiser les parents qui refusent de la signer, car les débats sur la laïcité ne peuvent pas se réduire à une signature. Ce sera l'occasion d'engager le débat » (Liliana Moyano présidente FCPE)

« Arborons fièrement ce principe, puisqu'on nous attaque à cause de la laïcité, à cause des lois que nous avons votées interdisant les signes religieux à l'école, et prohibant le port du voile intégral. Revendiquons ces lois, car elles doivent nous aider à devenir plus forts encore !" (Manuel Valls)

« J'étais, [mardi] matin avec la ministre de l'Éducation nationale, devant les recteurs de France. Et je leur ai adressé un message de mobilisation totale. […] Un message qui doit répercuter à tous les niveaux de l'Éducation nationale, autour du seul enjeu qui importe : la laïcité ! La laïcité ! La laïcité, parce que c'est le cœur de la République et donc de l'école". (F.Hollande)

Effarant ! Il faut croire que le message n'a pas été très bien compris par notre Ministre !!!

Puis arrivent les attentats sur notre sol, Daesh déclare la guerre à notre école, "Dar al-Islam", le magazine en français de l'État islamique, s'en prend violemment aux enseignants et à la laïcité. La journée de la Laïcité le 9 décembre, qui s'en souvient ?

Peut-être les enseignants devraient-ils se méfier et cesser de faire l'autruche en se cachant derrière leur petit doigt et les bonnes intentions pédagogiques, surtout quand on leur dit de se battre pour défendre la Laïcité. Notre Ministre a eu une faiblesse coupable, même un lamentable « casse-toi pauvre con » aurait eu du panache face aux propos sur les femmes et l'EI. Surtout quand on lit ceci "La République n'est pas possible sans l'école, et l'école n'est pas possible sans la République. Nous avons laissé passer trop de choses […] dans l'école (cela continue !). La laïcité, c'est la possibilité de croire ou de ne pas croire : face à l'attaque que nous avons connue, la France doit plus que jamais combattre pour l'éducation à ces valeurs fondamentales"(Manuel Valls).

Tout cela affaiblit notre autorité. Les valeurs de l'école - la laïcité en étant le ciment- ne peuvent fonctionner que s'il existe une réelle volonté et des moyens pour les transmettre. Le dernier rempart que constituent les enseignants menace de s'écrouler surtout quand notre Ministre qui prétend défendre ces valeurs montre qu'elle en est incapable.

Lionel Saussé
Délégué SNE 62

Échos des sections

• Échos du SNE 45

La section du Loiret a organisé une Réunion d'Information Syndicale le 4 février 2016 à l'école élémentaire Charles Peguy d'Orléans. La présence de Ange Martinez, vice-président du SNE, a permis de constater que les mêmes causes créent invariablement les mêmes effets en matière de réforme des rythmes scolaires. Aussi bien au niveau local qu'au niveau national de nombreux dysfonctionnements continuent à exister. Plusieurs collègues nous parlant même d'une dégradation notoire des conditions de travail des professeurs des écoles au sein même de leur classe. N'hésitez pas à signaler au SNE du Loiret toutes ces dérives au sein de vos écoles.

Didier Gillardin, secrétaire 45

• Échos du SNE 59/62

Les délégués de la section 59/62 se sont rendus au congrès CSEN Picardie à Péronne le 4 février dernier pour y développer une section SNE Picardie, et où on leur a réservé un excellent accueil. Le président du SNALC Picardie, Martial Cloux, a indiqué l'importance de voir apparaître des sections SNE dans les 3 départements picards, afin de pouvoir gagner des voix sur les listes SNE/SNALC lors des élections de 2018. Des moyens financiers pourront être dégagés par la CSEN pour participer aux efforts de diffusion sur la région.

Plusieurs délégués ont été reçus par le DASEN du Pas de Calais lors d'un entretien cordial au cours duquel le SNE a obtenu plusieurs avancées significatives.

• Échos du SNE 01

Billet d'humeur envoyé aux écoles de l'Ain dernièrement…No comment !
« la réform de l'ortograf sinplifi la vi ! Ki a besouin d'axant ou de trè d'union ? Vivs ognon et nénufar ! »
Ce qui est certain, c'est qu'au SNE, nous insistons avec force sur notre attachement au français et sur sa valeur d'union. Nous avons aussi confiance dans la capacité et le désir des enseignants à transmettre au mieux ce savoir fondamental.
Mes visites dans les écoles me confortent jour après jour dans ces convictions.
Je veux croire que vous les partagez avec moi.

Philippe Ratinet , délégué 01

• Échos du SNE 13

Poésie du jour : Au secours !

Aujourd'hui, c'est la journée contre le harcèlement,
Des élèves, des professeurs, des enseignants…
Vivement la journée pour les REP+,
Car beaucoup d'entre eux n'en peuvent plus…

En attendant celle contre le harcèlement par mails,
Qui nous poursuivent jusqu'à l'heure du sommeil…
Nous soutiendrons tous les surchargés directeurs,
Pour qu'ils réagissent tous en choeur !

En ce beau mois de la scolaire rentrée,
Une dictée par jour est annoncée à la TV,
Mais même si la ministre le proclame,
Elle n'est toujours pas dans les programmes !

Le SNE 13 a beau positiver au maximum,
Comment donner l'envie de ce métier,
Et de rêver d'éduquer tous ces mômes,
Pour vivre 45 annuités, déprimés et fauchés…

La crise ne frappe pas que l'école,
Les syndicats aussi sont touchés.
Afin de ne pas tous finir fous et folles,
Au SNE, venez vite adhérer !!! Allez !

• Échos du SNE 974

Pantalonnade au Conseil d'Ecole

Puisque le maire et les IEN en conviennent
Puisqu'il est question de réussite éducative
Puisque les directeurs sont invités à revoir l'ordre du jour
Puisqu'on ne leur reconnaît plus d'autorité

Puisqu'il est convenu de ne plus aborder le point « travaux »
Puisqu'il nous reste la vente des gâteaux, celle des photos
Puisqu'à la sortie à la ferme, les enfants ont nourri les animaux
Puisque la kermesse de juin a pris l'eau

Alors
En excluant la question des travaux
En conciliabule nos IEN tricotent et détricotent
Autant aller plus loin, plus haut
Les conseils d'école n'ont plus d'utilité
Il faut les supprimer !

Quand on joue à l'apprenti-sorcier
Il ne faut pas s'arrêter à mi-chemin
Mais savoir user de courage et de doigté

Anthony Payet - SD 974

TAP : UN TSUNAMI D'INCOHERENCES

Depuis la réforme des rythmes, de nombreuses écoles marseillaises sont submergées de vagues d'incohérences…

A la rentrée 2014, les activités péri-éducatives ont eu lieu tardivement les vendredis après-midi. En effet, elles ont mis parfois jusqu'à trois mois pour être mises en place. Puis après une année, les écoles marseillaises ont été scindées en deux secteurs, celles où se dérouleront les activités le mardi après-midi et d'autres le jeudi après-midi.

L'idée de ces nouveaux rythmes était d'étaler les apprentissages sur cinq matinées, moment à priori plus propice pour les élèves. Dans cette logique, les TAP auraient pour objectif d'offrir des activités aux élèves dans le cadre du PEDT.

A deux mois de la rentrée, le bilan est catastrophique dans certaines écoles. Tout d'abord, les enseignants sont obligés de laisser à disposition leur classe, leur lieu de travail, comme si l'activité professionnelle d'un enseignant se limitait aux heures d'école. «Obligés» contrairement à ce qu'a annoncé Mme Casanova dans un courrier adressé aux directeurs en début d'année. Propos sincères ou démago ? le fait est que chacun d'entre nous doit laisser place libre aux TAP y compris à contre cœur.

Qu'en est-il des activités mises en place ? Il est hors de question de sortir les élèves, pas de visite au musée pour les petits marseillais des ZEP du centre ville, alors que les déplacements s'en trouveraient facilités ! Pas d'activités dans les parcs et jardins environnants, pas de créneaux dans la magnifique patinoire qui s'est faite au détriment des piscines municipales. Mais c'est vrai qu'à Marseille il y a la mer et que de fait, tous les élèves marseillais sont censés savoir nager. Il faut rester dans l'école ! l'école est à l'élève ce que la mer est à la sardine !

Voilà le raisonnement de notre commune. C'est souvent du free lance et on a l'impression en rentrant le vendredi matin, que les élèves se sont appliqués à démonter un à un les principes du bon fonctionnement de l'école. On occupe les classes pour faire des activités de «bricolage» : fouiller les tiroirs des maîtres, déchirer les cahiers des casiers, forcer les serrures, casser les tables et on se demande finalement où sont les activités initialement prévues : dessin, jeux de société, EPS et j'en passe. Dans la cour, les jeux sont beaucoup plus coûteux pour les parents cette fois puisque les élèves se font trainer sur leur cartable à roulettes qui finit par céder en fin d'après-midi, les *moulons* et bagarres en tout genre foisonnent et engendrent des accidents qui ne sont pas pris au sérieux quelquefois. On se retrouve avec un bras cassé, ou même des règlements de compte entre parents à la sortie de l'école pour des problèmes non gérés dans les locaux sur ces temps péri-éducatifs.

Vous vous en douterez, c'est le vendredi matin que ces braves directeurs passeront leur journée à écouter, calmer, gérer, faire des rapports d'incidents pour ramener le calme et la sérénité. Tout s'est passé dans l'école, même si ce n'est pas sur un temps éducation nationale, c'était à l'école et l'école a une direction : c'est elle qui devra gérer un point c'est tout. Ces activités dans l'école ne favorisent en rien les repères donnés aux élèves par les enseignants. Chaque type d'activité doit avoir un lieu dédié. Comme je me plais à le dire pour décrire cette situation rocambolesque : on ne cuisine pas dans sa chambre à coucher et on ne dort pas dans sa cuisine. L'école est le lieu des apprentissages, l'endroit dédié aux élèves et à leurs enseignants. Les activités péri-éducatives comme son nom l'indique doivent se dérouler dans les centres aérés. Il fallait y réfléchir un minimum avant de lancer cette réforme des rythmes qui n'a fait qu'augmenter la fatigue anticipée des acteurs de l'école. Et ce mercredi matin devient le cauchemar des parents également. Alors qu'ils s'organisaient pour confier leurs enfants au centre aéré à la journée, ils se retrouvent dans des situations inconfortables pour récupérer ou faire récupérer leur progéniture à 11 h 30.

Pour le SNE, le retour à la semaine de quatre jours est plus que nécessaire.

Le SNE 13

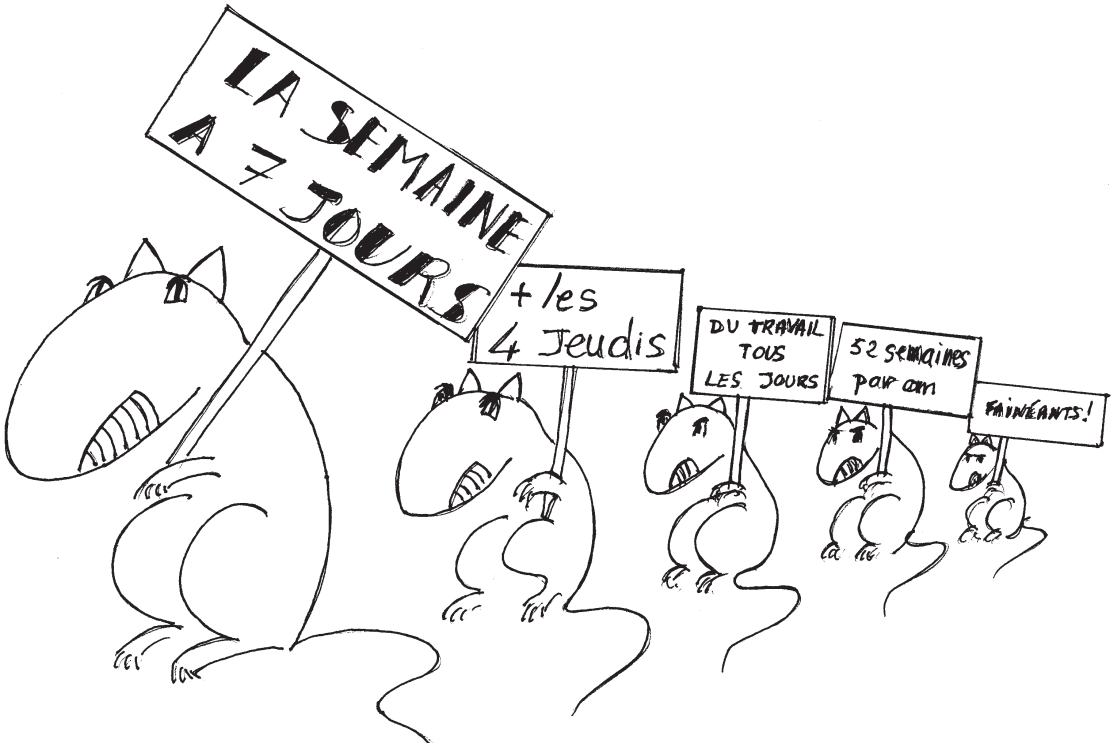

108H... à bout de souffle !

Au mois de septembre, quand les professeurs des écoles évoquent l'organisation des 108 h, chacun souffle et s'imagine déjà toutes les contraintes à subir sur l'organisation de sa vie personnelle.

Et ce sentiment ne fait qu'accroître lorsque la comparaison, facile, se fait avec le second degré.
En effet, alors que les PE effectuent 24H d'enseignement par semaine, le compteur des professeurs du secondaire reste bloqué à 18H.
Et ces derniers ne sont aucunement tenus à un tel quota de réunions, même si les choses évoluent.
De même, lorsque les PE doivent participer à 18H d'animations-formations, les professeurs ne sont pas tenus de se former. Mais s'ils en font le choix, libre à eux de sélectionner les thématiques selon leurs envies et leurs besoins.
Enfin, lorsque les PE se voient obligés de dispenser 36H d'APC, les professeurs de collège-lycée sont payés en heures supplémentaires pour faire du soutien.

Alors oui ! Les PE, avant même de commencer une nouvelle année scolaire, sont à bout de souffle !
Et nous n'osons pas ici faire état de la fatigue accumulée au cours d'une longue année scolaire bien chargée...

Alors, lorsque, dans un décret, le Ministère souhaite répartir de manière plus rigide les 108H, le SNE s'insurge !
Alors que la répartition de ces obligations de service est de plus en plus contrôlée et donc infantilisante, le SNE dénonce l'absence de prise en compte de la charge et du temps de travail des PE.

Actuellement, chaque PE effectue bien plus que ces fameuses 108 H annualisées : à chaque nouvelle injonction, le Ministère répond : «108H !». Formation magistère, comité de pilotage REP et REP+, conseil école-collège, commissions de liaison CM2/6ème, handicap (PPS, Geva-sco), nouveaux rythmes scolaires (PEDT), nouveaux programmes, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, PAP, PAI, PPRE, équipes éducatives, équipes de suivi de scolarisation, rencontres avec les familles... sont entrés dans le cadre des 108H.

Les textes indiquent qu'un PE doit effectuer 27H/semaine alors qu'en réalité il effectue 44H en moyenne.
Rappelons aussi que les 10 min d'accueil avant la classe ne sont injustement pas comprises dans ce temps...

Alors STOP ! Le bénévolat doit s'arrêter !

Le SNE continue de revendiquer l'arrêt pur et simple des APC (quasi-inutiles tant pour la réussite des élèves que pour la qualité de l'enseignement, fatigantes pour les élèves concernés et réclamant une charge de travail supplémentaire aux enseignants) afin que ces 36H soient rendues aux PE pour leur redonner du temps et ainsi mieux prendre en compte l'évolution du métier.
Le SNE réclame également que la formation se fasse sur le temps d'enseignement, surtout dans un contexte où la formation à distance Magistere est loin de faire l'unanimité.

De plus, pour le SNE, la hiérarchie ne doit exercer aucun contrôle sur ce temps.

Mieux ! Le SNE revendique l'autonomie des équipes et la libre gestion des 108H (3H hebdomadaires) afin de répondre à leurs besoins et de dire au NON au travail bénévole.

Olivier Bultel
délégué SNE62

PRÉRENTRÉE OU LA PANTALONNADE DU MINISTÈRE

Le SNE a entendu les collègues exprimer leur mécontentement et s'offusquer à juste titre. Certains IEN ou DASEN obligent en effet les enseignants à poser 2 demi-journées au second trimestre dans le cadre des heures de prérentrée, notamment sur le thème des nouveaux programmes ou du projet d'école.

C'est bizarre, il nous semble pourtant que jusqu'à l'an dernier, ces « deux demi-journées devaient être dégagées, en dehors des heures de cours, avant les vacances de la Toussaint, pour prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée ».

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028508429&categorieLien=id

Ce texte établi en 2014 courait jusque 2018 lors de sa rédaction…

Au SNE, on est curieux alors on vérifie : et là, stupeur, on nous aurait menti ! Le calendrier a changé mais le contenu aussi : à présent on peut lire dans le BO d'avril 2015: " 2 demi-journées ou un horaire équivalent, prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques".
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&cid_bo=88086
Ce n'est plus la même chose, et cela nous amène deux remarques :

- De fait, rien n'empêche de la prendre en juin cette journée de prérentrée, histoire d'être ubuesque au possible.
- Et surtout, cela signifie que les équipes n'auront désormais plus le loisir d'effectuer une 2e journée de prérentrée, et que ce temps est désormais confisqué par les autorités académiques, histoire de s'assurer que tout le monde a bien le doigt sur la couture du pantalon.

Pour le SNE, le mépris est clairement exprimé par notre hiérarchie à l'encontre d'une profession pourtant bien consciencieuse. Une hiérarchie qui oublie, ignore ou feint d'ignorer que les enseignants effectuent, dans leur immense majorité, plus qu'une simple journée de prérentrée, même ceux à temps partiel. Et que dire des Titulaires de Secteur affectés sur 4 écoles ! Et des directeurs !

Or, la réalité échappe comme à l'accoutumée à nos dirigeants. Un exemple parmi tant d'autres : dans les écoles dévolues à héberger le centre aéré l'été les collègues ont besoin d'une journée entière rien que pour remettre le mobilier, les jeux volumineux en maternelle, les fournitures, les ordinateurs...en place (voire, en état)

Pour le SNE, un fait reste indiscutable : les enseignants ont effectué 2 jours de prérentrée, avec un jour sans couverture/ assurance en cas d'accident de travail. Les enseignants sont des adultes professionnels et consciencieux qui ne supportent plus le mépris affiché des hautes sphères déconnectées. Et seul le SNE semble en être conscient tant le silence imbibe le sujet. Lisez notre lettre adressée à la ministre. Au SNE, nous bougeons !

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de l'affaire.

Ange Martinez
Vice-président du SNE

Véronique Mouhot
Secrétaire adjointe du Var

Laurent Hoefman
Secrétaire général publications

Sale ère pour les profs !

La Refondation de l'Ecole a oublié de passer par nos fiches de paie, vous l'aurez tous remarqué fin janvier…

Le problème n'est pas nouveau : on savait qu'en choisissant de devenir enseignant on ne faisait pas du salaire notre priorité absolue mais le gel des salaires depuis 2010 associé à l' augmentation des cotisations retraites fait fondre notre salaire en euros courants chaque année un peu plus. Et ça, franchement, c'est tout sauf encourageant.

Alors, là-haut, ils ont beau faire de l'Ecole une priorité, ils ont a beau le crier sur les toits, ils ont beau dire qu'ils comptent sur nous (les enseignants) pour garantir le ciment de la Nation, quand c'est trop, c'est trop.

Ou plutôt pas assez pour être précis.

Réforme des rythmes scolaires, OK ; réforme du collège et mise en place des nouveaux cycles, OK ; mise en place des nouveaux programmes, OK ; réunions et paperasserie qui prennent le pas sur la pédagogie, OK ; évaluationite qui prend le pas sur nos missions d'enseignement, OK.

On encaisse.

Mais et les enseignants dans tout ça ? Et la reconnaissance de notre employeur pour les remises en questions permanentes, pour l'effort d'adaptation continu, pour l'intrusion régulière de notre vie professionnelle sur notre vie personnelle ?

Le dernier rapport de l'OCDE (regards sur l'éducation 2015) en dit long sur la très mauvaise situation salariale des enseignants français du premier degré, en quelque sorte les sacrifiés de la République…
Parce que là, on n'encaisse rien justement. Pas le moindre euro à se mettre sous la dent.

Quelques exemples révélateurs de la paupérisation du métier d'enseignant :

• A niveau égal de formation, un enseignant du 1er degré gagne 84% de ce que gagne un salarié d'un autre secteur du tertiaire.
Quand on sait que l'attractivité de la profession passe par le salaire, il ne faut pas s'étonner que l'on doive faire passer des spots publicitaires pour recruter des profs, et accepter les notes désastreuses de certains candidats au concours tellement ceux-ci y sont peu nombreux, **et même engager des vacataires sans aucune formation…**

• En France, le salaire effectif moyen d'un enseignant du primaire est inférieur de 14% à la moyenne OCDE.
En France, on paie mal des profs, surtout ceux du premier degré. Tous nos voisins rétribuent les enseignants bien mieux (en début de carrière : Angleterre, Espagne, Belgique +22%, Allemagne +88%, Luxembourg +151% !) No comment.

• Le salaire baisse en euros courants, mais évidemment bien plus encore en euros constants : de l'indice 105 de référence salarial en 2000, on en est à 94 en 2015 ! -11% en 15 ans, alors que l'indice a augmenté de 3% en moyenne dans les autres pays de l'OCDE…
La France est le seul pays où les salaires ont commencé à baisser dès 2000 (NDLR :et l'enquête ne le mesure pas mais cela a commencé depuis 1993), et sa politique salariale est inverse de celle des autres pays développés.

• Le salaire horaire d'enseignement d'un enseignant du premier degré après 15 ans de service est inférieur de 47% (vous avez bien lu) à celui de la moyenne de l'OCDE !
Une heure de cours vous rapporte 36USD (soit environ 33€), contre 66 pour un enseignant belge, 77 pour un coréen, 79 pour un allemand, et même 127 pour un luxembourgeois!

Evidemment, pour chaque classement, il y a toujours un pays qui est pire que nous (Chili, Mexique, Slovaquie ou Grèce), mais ce n'est pas le même pays à chaque fois, alors que la France, elle, est en queue de peloton dans chaque tableau…Et puis, on est en France ou bien dans un pays en voie de développement ?

Alors au SNE on pense qu'il faut dire stop. Qu'il faut arrêter de subir sans broncher. Qu'il faut montrer que l'on a un peu d'orgueil. Un peu de fierté quoi.

Et qu'on arrête de nous balancer les résultats aux enquêtes Pisa et compagnie comme preuve de notre incompétence. Les pays qui obtiennent les meilleurs résultats sont bien souvent ceux qui paient le mieux leurs enseignants. CQFD.

Il faudrait que nos gouvernants lisent les rapports jusqu'au bout et en tirent les conséquences. 330 000 professeurs des écoles qui grondent, ça peut finir par faire du bruit.

Laurent Hoefman
secrétaire SNE 59

CRÉATION DE POSTES: 60 000 POUR 2017 ? VRAIMENT ?

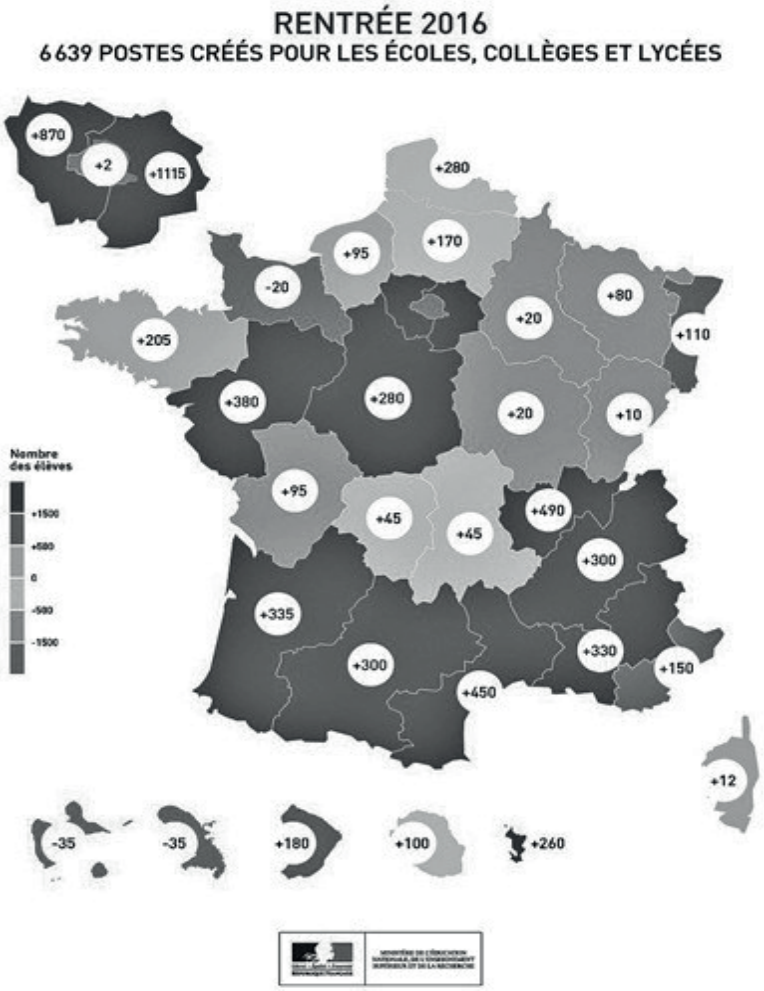

Les chiffres annoncés nous laissent rêveurs : **35 200 postes auraient été créés selon le gouvernement depuis 2012**.

Ceux-ci se déclinent de la façon suivante : **13 692 professeurs des écoles supplémentaires, 11 992 profs en collège et lycée**. Dans le **privé, 2 876 enseignants de plus**. Et **3 067 personnels non enseignants**. Si l'on ajoute les **3 000 postes** créés dans **l'enseignement supérieur**, et les **600 dans l'enseignement agricole**, on arrive, à peu de choses près, aux 35 200 postes annoncés.

Plus de 13 000 professeurs des écoles ? Avez-vous senti une baisse significative du nombre d'élève dans vos classes ?

Non bien entendu (cette baisse est de l'ordre de 3 centièmes d'élève). **Ceci s'explique ainsi : entre 2007 et 2016, 260 000 enfants supplémentaires seront scolarisés.** Et qui dit effectifs supplémentaires, dit ouvertures de classes et donc très naturellement enseignants recrutés. Cela ne renfloue pas les 80 000 postes perdus sous le mandat Sarkozy (dont 5000 postes de RASED en 2008, ainsi que de nombreux remplaçants, rappelons le) mais sert simplement à suivre la hausse démographique attendue. Pourquoi ne pas avoir dit dès le début que les **60 000 postes serviraient à absorber cette pression démographique** ? Par effet d'annonce et vérité tronquée si ce n'est publicité mensongère.

Dans la présentation du ministère, les **35 200 postes incluent les enseignants stagiaires** qui ont réussi le concours et qui, pendant un an, sont **la moitié du temps en formation et l'autre moitié devant les élèves**. En cette rentrée, **sur les 31 627 postes déjà créés** dans l'Education nationale, **24 300 sont encore en formation**.

Vérification faite auprès du ministère, **depuis 2012, le gouvernement a créé 21 513 postes enseignants en équivalent temps plein**. Soit **4150 titulaires** (il y en aurait 27000 visés en 2017).

Avec la loi de refondation de l'école, **Vincent Peillon** (le premier Ministre de l'Education du quinquennat) **prévoyait notamment 7 000 postes** pour le primaire, dans le cadre du dispositif «Plus de maîtres que de classe ». **Aujourd'hui, seuls 2000 ont été créés**. Concernant la scolarisation des moins de 3 ans, 791 postes ont été concrétisés sur les 3 000 annoncés en 2012.

Sur 2016 et 2017, ce sont donc 22 373 postes qui restent à créer selon educ gouv au Ministère de l'Éducation nationale, **soit un peu plus de 11 000 postes par an**.

Le SNE, pleinement conscient de la crise que traverse l'Ecole, ne peut se satisfaire des mesures ministérielles, tant cosmétiques qu'anecdotiques. Notre lutte pour que des postes en nombres suffisants (et en équivalents temps pleins titulaires) soient créer pour donner à l'enseignement la valeur qu'il mérite reste entière et plus que jamais soutenue. Nos actions au Comité Technique Ministériel où nous sommes élus seront nombreuses à cet effet.

Ange Martinez
Vice-président du SNE

Pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré Rapport de juin 2015

Le vent tourne.

Au SNE, nous avons senti les changements climatiques amorcés concernant la logistique des circonscriptions. Ce bouleversement climatique va-t-il conduire à une extinction de celles-ci ? A ce point ?

Au SNE, nos prévisions ne sont pas loin d'être aussi alarmistes. En effet, il apparaît qu'un mouvement général se dessine en Europe : la pression, moins atmosphérique que ministérielle, conduirait vers une autonomie croissante des écoles avec un contrôle plus strict des résultats. Les résultats scolaires ne seraient pas meilleurs mais les familles seraient plus satisfaites.

« L'autonomie scolaire s'inscrit de plus en plus dans le cadre de plans d'amélioration de la qualité du service public en général et de l'enseignement en particulier. »

Si ce cap n'est pas encore fixé en France, avec notre tendance nationale à copier nos voisins, tant sur ce qui marche que sur ce qui nous conduit droit dans le mur, il est à craindre qu'il le soit prochainement.

Le rapport précise qu'il faudra, pour aller vers cette autonomie :

- transférer des compétences : pédagogie, gestion des ressources humaines et financières ;
- choisir les niveaux auxquels seront dévolues les attributions : central, régional, local, établissement scolaire.

Le pilotage : mission numéro 1 des IEN

Les IEN, qui souffrent d'un « quotidien saturé » (comme si les PE étaient durant ce temps au Club Med), ont parfois du mal à assurer leur mission de pilotage académique : s'assurer que les nouveaux programmes et réformes soient appliqués, notamment par le biais des animations pédagogiques et des inspections. Dès lors, à qui refiler le bébé et le couffin (le boulot donc) ? Aux directeurs bien entendu ! Notons comme bémol que les nouveaux rythmes ont mobilisé les IEN en temps d'explications et de justifications auprès des élus, faisant chuter de 30% le taux des inspections individuelles. Et la gestion des 18 heures de formation reste très hétérogène selon les IEN. Les PE formés ne sont pas unanimement satisfaits de l'être. De la manière appliquée du moins.

Le rapport cible la formation comme « levier de pilotage » qui n'est pas toujours fondé sur les besoins réels et repérés comme les animations « fils, dentelles et falbalas », « la mythologie nordique dans la littérature » ou « Slam » proposées dans certaines circonscriptions et qui laissent des souvenirs émus à ceux qui les ont subies. Le pilotage est variable en fonction des IEN et ce n'est pas le SNE qui le dit mais le rapport qui le souffle !

Nous ne nous étendrons pas sur la crainte des IEN envers la FOAD (formation ouverte à distance) et son surcroît de théorie, qui engendrent éloignement de la mutualisation des pratiques et isolement devant son écran. Là encore, la bise vient du rapport.

Le rôle des directeurs, des conseillers pédagogiques, des secrétaires de circonscriptions.

Différents constats sont mis en avant : ***les directeurs*** totalement déchargés seraient plus disponibles mais cela n'aurait pas une incidence positive sur le plan pédagogique ni d'effets mesurables sur les résultats des élèves. Le SNE s'interroge : cela voudrait-il dire que leur décharge totale n'est pas assez rentabilisée? Les affectations de directeurs totalement déchargés seraient-elles à revoir ? Et faites attention : les réunions avec les IEN étant décomptées des 108 heures, ces derniers regrettent de ne pas voir les directeurs plus régulièrement. Cela restera-t-il un voeu pieux ?

Les malheureux CPC ne rempliraient pas leur mission première sauf avec les PE débutants et « la mise en oeuvre des réformes s'enlise »... Et les PE ? Exercent-ils toujours leur mission première? Le SNE a cherché une quelconque éclaircie sur ce sujet dans le rapport. En vain !

Les secrétaires par contre, personnel de catégorie C (le SNE note que le rapport insiste sur ce point), sont qualifiées de « perles ». Gestion du personnel, du matériel, des dossiers, suivi des enquêtes, gestion des inspections, standard et suivi des remplacements etc. Une suggestion explicite : 3 secrétaires seraient suffisantes pour gérer les remplacements sur les 17 circonscriptions varoises. Etant donné que le problème des remplacements les occupe 2 heures chaque jour, le SNE entend cette requête, reconnaît pleinement leur valeur mais craint que ces perles de catégorie C ne soient plus entendues que les malheureux directeurs trop peu déchargés qui friseraient le burn-out. Mais ceux-là ne jouent pas dans la même catégorie.

Au final :

- Pour les recteurs : le pilotage de proximité sera à repenser à la lumière de la réforme territoriale.
- Pour les DASEN : le statut des écoles devra évoluer dans un futur très proche ; la carte des circonscriptions devra intégrer choix politique d'intercommunalités ou choix pédagogique de secteurs entiers de collèges.
- Pour les IEN : si les circonscriptions actuelles disparaissent (mutualisation), il faudra des écoles de 15-20 classes, avec des directeurs responsables hiérarchiques, ils seront alors un échelon du pilotage plus pertinent.
- Pour les directeurs : la circonscription et l'IEN demeurent essentiels sur bien des points (aide, proximité, conseil etc), même si beaucoup de ces directeurs sont insatisfaits de leur absence de statut.

Deux grandes options se dessinent dans ce rapport:

- ***maintien des circonscriptions*** : pilotage renforcé, amélioration de la carte des circonscriptions (EPEP , établissement public du premier degré, avec directeur chef d'établissements au pluriel)

- ***disparition des circonscriptions*** : statut pour les directeurs, autonomie juridique et financière donnés aux écoles ou à des groupes d'écoles* ; ou création d'établissements publics du socle commun (EPSC) autour du collège c'est à dire un collège et toutes les écoles de son secteur. Par exemple :regroupement de 8 directeurs d'écoles d'une circonscription du Sud de la France et 5 principaux de collèges pour la création du Conseil du Socle (Prix du Public des journées de l'Innovation de mars 2013)

* Notre récent sondage à ce propos montre qu'une majorité des enseignants, et ¾ des directeurs, se montrent favorables à cette solution.

En espérant que la profession sera consultée avant que le vent ne tourne pour de bon, le SNE reste plus que jamais vigilant.

Véronique Mouhot
Secrétaire Départementale
Adjointe du SNE 83

Syndicat National des Ecoles

4 rue de Trévise, 75009 PARIS

BULLETIN D'ADHESION

A adresser avec le(s) chèque(s) à l'ordre du S.N.E
ou avec le RIP ou RIB et l'autorisation de prélèvement automatique)

Département d'exercice /_____/_____/ Nouvel adhérent O Ré adhésion O

M/Mme/Mlle : Nom et prénom : ……. Date de naissance : .....…..

Adresse très précise : (une zone peut rester vide)

Immeuble – Résidence – Zone…

Numéro + rue, avenue, route…

Mention spéciale (BP, lieu-dit…)

Code postal Ville

tél:.....

mail personnel : .....@.....

Lieu d'exercice :

Elémentaire O Maternelle O Autre O (…….....…….....)

Adresse : ……

Code Postal : ..... Ville : ……

tél : ……..…..…..… mail : .....@.....

Situation : Adjoint O Directeur O (nb de classes:.....) Spécialiste O (préciser .....)

Corps des école : O Hors classe : O échelon : ..... indice : ..... Temps partiel O (quotité : .....) Disponibilité O Rétraité O

Montant cotisation : .....€

Soutien à la section : .....€

COTISATION TOTALE VERSÉE : .....€

Date : ...../...../.....

Réglement par (rayer les mentions inutiles) :

prélèvement automatique ou chèque(s) (3 maxi)

Signature :

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section

Adhésion

Valeur de la protection juridique GMF incluse dans la cotisation : 25€
Première adhésion en chèque : cotisation 90€ (sauf cotisations particulières)
L'État vous rembourse 66% de votre cotisation (coût réel 5€)

Première adhésion en PA : cotisation 90 € (coût réel 5 €)

Jusqu'à échelon 5 inclus : 150€ adhésion jeune PE (coût réel 25€)
A partir du 6e échelon : 180€ adhésion simple (coût réel 35€)
210€ adhésion militant (coût réel 45€)
270€ adhésion bienfaiteur (coût réel 65€)

COTISATIONS PARTICULIERES :

Disponibilité, congé parental, étudiant ESPE : 20 €
Retraités, PLC, DOM-TOM (sauf La Réunion) 90 €
Temps partiels, 90 €
COUPLES : adhésion du conjoint (remplir un bulletin d'adhésion à son nom) 90 €

L'adhésion au SNE donne droit à la protection juridique de la GMF, la garantie «défense disciplinaire» qui prend en charge la défense des intérêts de l'assuré faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, la garantie pour atteinte aux biens et aux recours et poursuite en cas de menaces ceci sans supplément de cotisation.

Adhérez en 10 fois sans frais grâce au prélèvement automatique !

Il suffit de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement ci-dessous accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E. L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités.

Pour plus de renseignements consulter le site du SNE www.sne-csen.net rubrique ADHESION

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec mon créancier.

N° IDENTIFIANT SEPA

FR 51 ZZZ 452 955

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Syndicat National des Écoles
S.N.E. - C.S.E.N.
4 rue de Trévise
75009 PARIS

Compte à débiter

N° IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres)

BIC

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Date et signature du titulaire du compte:

A ....., le ..... Signature :

Le SNE dans la presse

Article de Véronique Georges dans Var Matin du 01/03/16

Des contractuels dans des classes varoises du primaire

L'inspection de l'Éducation nationale a recruté des demandeurs d'emploi qui n'ont pas le diplôme pour faire des remplacements dans les écoles. Les syndicats y sont opposés

Pour la deuxième fois en moins d'un an, l'inspection de l'Éducation nationale a fait appel à des contractuels pour occuper des postes de remplaçants dans les écoles du Var. *« On en a recruté huit depuis le 11 janvier jusqu'au 5 juillet pour finir l'année scolaire »*, précise Olivier Millangue, directeur départemental de l'Éducation nationale, qui confirme qu'au départ ces renforts étaient au nombre de neuf, mais que l'un d'entre eux a déjà démissionné…

Ces contractuels sont sur des remplacements longs, des congés maternité, dans des écoles (quatre maternelles, quatre élémentaires) de Toulon, Cavalaire, Saint-Cyr, Bras, Carcès, Draguignan, Le Beausset et La Farlède.

Ces contractuels sont au quotidien dans des classes et font le même travail qu'un enseignant diplômé, mais n'ont pas le même salaire. (Photo archive Philippe Arnassan)

Pénurie de remplaçants

« J'ai les salaires, pas les personnes », commente M. Millangue pour expliquer ce recours à des personnes qui n'ont pas le diplôme requis de professeur des écoles mais un master 1. *« Elles avaient déjà été recrutées en mai-juin, on les a recontactées. Elles se destinent toutes à la profession »*, argumente-t-il.

Ces contractuels sont au quotidien dans des classes et font le même travail qu'un enseignant diplômé (*lire ci-dessous le témoignage*).

Elles en ont les mêmes responsabilités sans le même salaire. Elles ont suivi une journée de « formation » sur les fondamentaux et bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un conseiller pédagogique.

Cette procédure nécessite une autorisation, et a donc été présentée en commission paritaire. L'occasion pour les syndicats de critiquer cette formule.

Pour Ange Martinez, vice-président du Syndicat national des écoles (SNE), *« la pénurie dramatique de remplaçants cette année - pénurie que le SNE n'a pas manqué de mettre en relation avec les nouveaux rythmes scolaires qui ont épuisé la profession - ne permet plus aux classes; dont les collègues sont absents, d'être prises en main par un remplaçant »*.

Ils n'y voient que des inconvénients : « *La sécurité est en jeu, car le remplaçant titulaire, aguerri aux difficultés du métier, comme à celles plus spécifiques de sa fonction, ne saurait trouver son équivalent, même lointain chez le contractuel. Ce dernier saurait-il gérer un PAI* [1]*? Un enfant présentant des troubles du comportement? La qualité de service serait également entamée. On ne saurait demander le savoir-faire nécessaire d'un professeur des écoles à un vacataire pour assurer les missions de plus en plus spécifiques de transmission des savoirs. Le niveau de nos élèves ne ferait que pâtir de ces tâtonnements inévitables »*.

La boîte de Pandore

Le fait que l'administration recoure, pour la deuxième fois, à ces contractuels, est inacceptable pour le SNE, *« et c'est pourquoi nous parlons de boîte de Pandore. Cette option retenue maintenant le sera à nouveau, c'est inévitable, et de façon automatique, si rien de particulièrement fâcheux n'en émerge »*.

Le responsable du SNE souhaite que *« la profession reste aux mains des professionnels et que le nombre de remplaçants soit simplement revu à la hausse le plus rapidement possible »*.

M. Millangue en est conscient. *« Je ferai des propositions dans la prochaine carte scolaire sur au moins une dizaine de remplaçants »*, annonce-t-il.

V.G.

(1) Un projet d'accueil individualisé est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant, nécessite un aménagement.

« Cela devrait être réservé à ceux qui veulent exercer ce métier »

Appelons-la Marie, pour respecter son anonymat. Elle se destine au métier de professeur des écoles, est titulaire d'un master des métiers de l'enseignement du 1er degré, et compte bien repasser cette année le concours qu'elle n'a pas réussi la dernière fois. En attendant, elle est ravie d'exercer ce métier qu'elle a choisi, même en tant que contractuelle.

Marie estime avoir de la chance, car ce n'est pas sa première expérience. Elle a fait partie des contractuels déjà recrutés en mi-juin 2015. En fin d'année dernière, elle a pu avoir un contact avec l'enseignante qu'elle remplaçait et s'inscrire dans la continuité d'un programme scolaire en se fondant sur ce qui avait déjà été fait en classe. *« Ça s'est très bien passé avec les enfants, les parents, les collègues »*, dit-elle.

Seul le salaire, à 1 699€ brut par mois, est différent de celui d'un professeur des écoles.

« Cela me fait une belle expérience »

Comme la plupart des contractuels, elle a été sollicitée à nouveau par le directeur départemental de l'inspection académique, en décembre dernier, et a signé son nouveau contrat en janvier dernier. Un contrat plus long, puisqu'il couvre l'année scolaire jusqu'à son terme en juillet.

Elle est toujours aussi enthousiaste : *« Je suis dans une super-école, bien intégrée. Cela me fait une belle expérience. Pour moi, c'est positif »*.

Mais ce n'est pas le cas de tous les contractuels, puisque l'administration est passée par Pôle emploi pour les recruter. Marie se souvient que certains contractuels *« étaient lâchés dans une classe sans expérience et sans le diplôme, mais surtout sans vouloir faire ce métier »*.

Elle estime que *« cela devrait être réservé à ceux qui veulent exercer ce métier »*, et pense que *« le concours devrait prévoir une épreuve pratique relative au métier »*.

À ses yeux, *« le concours, c'est pour avoir le diplôme, or rien ne garantit qu'on est capable d'enseigner »*.

La jeune femme ne souhaite pas polémiquer. Logique lorsqu'on joue son avenir. *« Je pense qu'avoir cette expérience de contractuelle, c'est un avantage pour les oraux du concours, même si j'ai moins de temps pour réviser, car je m'occupe de ma classe. Les écrits, en revanche, sont très différents de la pratique. C'est un double travail, mais je ne m'en plains pas. »*